



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-QUE-048

Déposé le : 31.05.2016

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

15_INT_362 – Interpellation François Brélaz – Mettons fin à la discrimination des hygiénistes dentaires vaudois-e-s !

Texte déposé

Le 2 septembre 2015, le Conseil d'Etat a adopté la réponse à l'interpellation de notre ancien collègue François Brélaz.

Au dernier alinéa de cette réponse, il est précisé :

Un avant-projet de révision de la loi sur la santé publique, portant notamment sur l'autorisation, pour les hygiénistes dentaires de pratiquer l'anesthésie locale sous certaines conditions sera mise en consultation, en principe d'ici fin 2015.

Ma question est la suivante : Le Conseil d'Etat peut-il nous dire l'état d'avancement des travaux de révision de la loi sur la santé publique touchant notamment les hygiénistes dentaires ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

CACHIN Jean-François

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch